

Réunion du conseil municipal du 29 mai 2018

Lors de la séance du 29 mai 2018, une présentation a été faite par G.Chevrier-Dousset, représentant de la commune pour l'élaboration du PCAET (plan climat air énergie territorial) obligatoire dans chaque intercommunalité. Ce plan a pour finalité de définir des outils de planification afin de lutter contre le changement climatique.

Le conseil municipal a ensuite examiné et adopté les points suivants :

- Rachat auprès de l'EPF/Smaf d'une maison 5, rue des Percèdes, en vue de la revendre à un particulier. Une décision modificative a permis d'inscrire au budget les sommes nécessaires.

-Vente d'une remorque agricole non utilisée par la commune pour une somme de 200 euros

-Fixation des tarifs de la pataugeoire : carte mensuelle pour les orcétois : 7€, ticket individuel : 3€, à partir du 2^{ème} enfant : 1,5€.

Ouverture du 9 juillet au 18 août du lundi au samedi, jours fériés inclus.

-Personnel : recrutement d'un technicien chargé du suivi des travaux, en remplacement du précédent agent dont le contrat est terminé.

Ouverture d'un emploi saisonnier pour la surveillance de la pataugeoire.

-Validation du rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) de Mond'arverne, à l'occasion de la mise en place du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal). La commune devra s'acquitter d'une somme annuelle de 1685,88€ soit 0,63€/Habitant, augmentée les 4 premières années d'un forfait de 267,60€